

Georges Bidault, D'une Résistance à l'autre: extrait sur le pacte de Bruxelles

Légende: Dans ses Mémoires, Georges Bidault, ancien ministre français des Affaires étrangères, évoque les circonstances de la création, en mars 1948, de l'Union occidentale.

Source: BIDAULT, Georges. D'une Résistance à l'autre. Paris: Les Presses du Siècle, 1965. 382 p. p. 161-162.

Copyright: (c) Les Presses du Siècle

URL: http://www.cvce.eu/obj/georges_bidault_d_une_resistance_a_l_autre_extrait_sur_le_pacte_de_bruelles-fr-0943f3b7-fe7b-4abe-8e5d-f82d39d153a6.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

Georges Bidault, *D'une Résistance à l'autre*

[...]

Le Pacte de Bruxelles

Au mois de mars, il y eut à Bruxelles une rencontre au sommet, comme on dit dans le style de mauvais journalisme qui envahit maintenant la politique. La réunion des ministres avait pour but de constituer cette Union occidentale en ses limites malheureusement restreintes. L'Assemblée nationale française approuva le dessein en cours d'exécution après un débat où les communistes furent seuls dans l'opposition. Je retrouve une ou deux phrases de ce que j'ai dit alors :

« Quant à ceux qui ont fait état d'un bloc occidental qui serait dirigé contre d'autres pays, je leur rappelle que quinze pactes existent entre des pays d'Europe orientale et centrale. L'Europe occidentale, pour le service de la liberté, a le droit de faire au moins ce qui a été fait ailleurs — non pas contre, mais comme d'autres... Le moment est venu d'aller aussi vite et aussi loin que possible pour constituer ce qui reste d'Europe ».

Le traité de Bruxelles fut signé le 17 mars par MM. Paul-Henri Spaak, Van Boetglæer van Oosterhout, Joseph Bech, Ernest Bevin et moi. Il prévoyait un conseil consultatif de cinq ministres qui devait se réunir périodiquement et un organe permanent pour assurer la régularité des contacts. L'assistance en cas d'agression armée était automatique en Europe et précédée d'une consultation pour les autres continents. Je m'efforçai de définir en cette occasion le sens de notre contrat :

« Ce que nous faisons aujourd'hui est la pierre angulaire de la construction européenne... En matière économique comme en matière de sécurité ».

C'est ainsi que, modestement mais avec résolution et sans retard dans l'initiative nécessaire, furent amorcés simultanément la construction de l'Europe et le Pacte atlantique.

Il n'avait pas été possible d'associer l'Italie à l'union de l'Occident, en raison des inconvénients évidents qu'une entrée trop rapide d'une nation « ex-ennemie » aurait entraînés pour l'Italie elle-même et pour l'entreprise à peine sortie des songes. Cependant, depuis l'automne de l'année précédente, j'avais fait mettre à l'étude un projet d'union douanière avec l'Italie. Cela me paraissait un moyen efficace de faire revenir dans le cercle des pays libres et des grandes puissances une nation qu'une politique aventureuse de prestige et d'idéologie avait détournée de sa vocation. En outre, dans la perspective d'une construction européenne, où l'Allemagne trouverait un jour sa place, j'ai cru qu'il était sage et prudent d'assurer à la France, par une entente préalable avec l'Italie, la garantie que l'Europe, quand elle serait complète, échapperait au risque d'une possible hégémonie économique.

L'idée de l'union douanière fut au commencement accueillie avec sympathie. Les oppositions dans le monde politique et dans le monde des affaires mirent un certain temps à s'articuler et à se mettre en marche. Mais lorsque le progrès des négociations montra qu'il ne s'agissait pas d'une intention platonique, la force d'inertie et l'opposition de certains intérêts à la perspective d'une concurrence se manifestèrent avec une énergie croissante. Il eut fallu une persévérance très ferme pour les surmonter. Mais quand j'eus quitté, au milieu de 1948, la direction des Affaires étrangères, l'affaire ne fut pas énergiquement poursuivie par Robert Schuman qui, non pas tout de suite, comme on le verra, mais peu à peu, orienta la politique européenne dans le sens où coulent les eaux lorraines.

Ce fut également à cause de l'indifférence du comte Sforza pour les entreprises d'outre-mer que l'action commencée pour rétablir, sous forme de mandat ou, comme on disait, de « trusteeship », la responsabilité et l'autorité italiennes sur les colonies d'avant le fascisme, échoua de justesse à une voix aux Nations unies, un jour qu'il y avait une révolution à Haïti. Quant au projet d'union douanière, il s'enlisa peu à peu. Un témoin m'a raconté plus tard qu'ayant rencontré de Gasperi à Sorrente, celui-ci lui avait parlé les larmes aux yeux de son découragement devant la mise en sommeil d'un projet qui lui tenait à cœur.

Au printemps de 1948, sonnait pour l'Italie l'heure de l'espérance. Trois jours après la signature du Pacte de Bruxelles, j'étais à Turin où le comte Sforza signa avec moi un document qui proclamait la volonté commune des deux gouvernements de réaliser l'union douanière franco-italienne aussitôt. Après la signature, il m'échut de prononcer un discours qui fit quelque bruit et causa, en tout cas, une grande surprise. Depuis plusieurs semaines, des négociations secrètes entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France avaient abouti à une conclusion que j'eus à révéler au nom des trois pays dans une cérémonie publique et à un auditoire stupéfait.

Les trois puissances occidentales proposaient que le territoire libre de Trieste, créé en 1946 dans un esprit de conciliation que la nouvelle atmosphère de l'Europe ne justifiait plus, fût purement et simplement retourné à l'Italie. C'est à peu près ce qui a été décidé — en moins bien — six ans et demi plus tard quand, en 1954, un accord italo-yougoslave partagea le territoire libre en attribuant Trieste à l'Italie. Cette solution moins satisfaisante avait été préparée par la déclaration de Turin. Ainsi fut mis un terme à une longue contestation, à une situation ambiguë et à des risques sérieux. Il n'y a pas eu de Dantzig sur l'Adriatique.

[...]